

dut l'idée d'en écrire l'histoire. Il ne nous reste plus qu'à donner une note succincte des différents ouvrages qu'il composa et qu'il n'eut pas le temps de terminer, ni de publier.

I° — *Recueil de tout ce qui concerne l'affaire du règlement fait par le Chapitre de l'Eglise de Lyon, le 9 avril 1750*, « où se trouve l'histoire de cette affaire et de toutes ses suites, avec copie des principaux mémoires, actes de procédure et autres pièces qui y ont rapport.... Ce recueil, divisé en deux tomes, a été écrit par un sacristain et custode de Saint-Etienne pour passer au profit de ses successeurs dans la sacristie de Saint-Etienne, et leur servir d'instruction ; il a été achevé en 1757.... Ledit sacristain prie ceux entre les mains de qui se trouvera ce recueil ; après sa mort, de le remettre en main propre à ses successeurs, ainsi que les autres papiers de son bénéfice.... Néanmoins, si le successeur dudit sacristain était tel qu'il y eût de l'inconvénient à lui remettre cet ouvrage, on en fera le meilleur usage qu'on pourra, à l'avantage des quatre custodes.... Le règlement en question, dit-il plus loin, n'allait à rien moins qu'à changer tout l'ordre et l'état de leurs bénéfices, et il a eu beaucoup de suites fâcheuses. »

2 gros vol. in-4°, entièrement écrits de la main de Deville ; son écriture est large, nette et très lisible. N^{os} 289 et 290 des M^{ss}. de la bibliothèque d'Aix.

II° — *Divers projets sur l'histoire du clergé de l'Eglise cathédrale de Lyon, par Deville sacristain et custode de Saint-Etienne*. Gros vol. in-4° de la main de Deville. Le recto est consacré aux faits ou texte proprement dit, et le verso en regard aux notes nombreuses qui, en général, sont en plus petits caractères. On y trouve :

1° L'avis que nous avons rapporté plus haut.

2° Table.

3° Projet d'histoire de l'Eglise cathédrale de Lyon.

4° Préface.